



## Fiche de Poste « Médiateur (trice) Social(e) »

L'accompagnement des jeunes des quartiers prioritaires est un enjeu majeur de la politique de la ville. La mise en place d'un poste d'adulte-relais dédié à « l'aller vers » des adolescents et jeunes adultes constitue l'une des réponses à mobiliser.

La personne interviendra au sein du quartier prioritaire (La Bastide / Le Tricot), dans le cadre et en complément des programmes intégrés et financés dans le dispositif politique de la ville.

Ce médiateur social sera rattaché à l'équipe du Point Accueil Ecoute Jeunes de l'association Village Douze ; il aura pour missions :

### ❖ **Mettre en place une démarche « d'aller vers » les jeunes dans les lieux où ils se trouvent (gare routière, espaces publics, associations sportives, culturelles ...)**

- Assurer une présence sur les lieux et moments de rassemblement des jeunes dans le but de créer du lien. Etablir (favoriser) une relation de confiance.
- Impulser des projets favorisant l'autonomie et la participation des jeunes :
  - ➔ Recueillir les attentes des jeunes, accompagner et soutenir les initiatives, les envies d'agir et l'implication des jeunes, mettre en lien avec les acteurs du territoire, ...,
  - ➔ Susciter des envies et des opportunités d'initiatives,
  - ➔ Favoriser la mobilisation des jeunes sur des actions à mettre en place sur le quartier prioritaire, en collaborant avec les parents, les associations, les commerçants et les partenaires du territoire.
- Développer l'attractivité des activités proposées pour les jeunes sur le territoire.
- Travailler en étroite collaboration avec les professionnels du PAEJ quant à l'orientation et/ou le suivi éventuel de jeunes (proposer un accueil anonyme, une écoute individualisée, du soutien, ...).

### ❖ **Aller à la rencontre des jeunes vulnérables, en risque de rupture ou de marginalisation, les plus éloignés de l'offre institutionnelle existante, dans une démarche d'écoute et de dialogue.**

- Repérer les jeunes qui « errent » sur l'espace public en journée ou soirée et instaurer le dialogue.
- Recueillir les attentes, les besoins.
- Informer le jeune (et/ou ses proches) sur les dispositifs existants et sur les démarches à entreprendre pour en bénéficier,
- Faciliter l'accès à ces dispositifs de droit commun (santé, logement, mobilité, insertion, emploi, loisirs, ...) ; orienter ou accompagner physiquement le jeune jusqu'aux organismes compétents et/ou services si cela est nécessaire.



❖ **Renforcer par le dialogue et l'échange, la capacité des parents à exercer leur fonction parentale**

- Améliorer l'information des familles quant aux ressources et services qui leur sont proposés.
- Accueillir, écouter et clarifier la demande d'appui et d'accompagnement des parents pour les orienter vers le partenaire compétent.
- Inciter les parents à participer à des moments de rencontre : groupes de parole, actions d'information ou de sensibilisation, ...
- Assurer une veille sociale, accompagner et réguler les petits conflits par la médiation et le dialogue afin de préserver notamment les liens familiaux.

❖ **Participer à l'évaluation du dispositif**

- Rendre compte des événements observés sur le terrain au moyen de documents type.
- Saisir l'activité réalisée dans un tableau de bord intégrant les indicateurs mentionnés dans la convention.
- Participer aux réunions de service.

Positionné principalement « hors les murs », le médiateur a vocation à aller au contact direct des populations cibles : les jeunes et particulièrement les jeunes vulnérables.

Il doit être en capacité de connaître les références sociales et culturelles des différents groupes de jeunes, de se faire comprendre d'eux, de faciliter leur expression et de les écouter sans les influencer. Il doit œuvrer pour leur donner confiance afin qu'ils s'expriment, s'impliquent et développent leur pouvoir d'agir.

Le médiateur se positionne uniquement comme tiers et personne ressource (principe de neutralité).

Pour accomplir ses missions, le médiateur doit être reconnu par les acteurs locaux et les habitants du quartier. Son recrutement doit donc être accompagné d'une information de ces acteurs sur la démarche mise en place afin de faciliter sa mission et conforter sa légitimité.

***Compétences et expériences recherchées***

Qualité relationnelle (écoute et communication)

Capacité d'adaptation de son comportement en fonction du public et de la situation

Connaissance du territoire, des populations (pratiques sociales, culturelles, ...)

Capacité à travailler en équipe et en réseau

Expérience de terrain et de médiation souhaitée

Sens des responsabilités

Sens de l'observation

Discrétion, neutralité et impartialité

Capacité à organiser son temps de travail et à rendre compte



Maîtrise des outils informatiques et de bureautique

Permis B exigé

Les compétences issues de l'expérience personnelle sont de nature à faciliter une bonne intégration dans le quartier. Néanmoins, elles ne suffisent pas et seront complétées par l'acquisition d'autres compétences à visée professionnalisante.

Pour bénéficier du dispositif adulte-relais, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Avoir au moins 30 ans,
- Être sans emploi,
- Résider sur Villefranche de Rouergue, voire dans ses alentours.

#### ***Caractéristiques du poste***

- CDD de 3 ans (période d'essai d'un mois, renouvelable une fois) (dans la limite de 3 ans, renouvelable une fois).
- Poste à temps complet (35h) ou à temps partiel (28h)
- Horaires parfois décalés : début de soirée ou week-end
- Poste basé sur Villefranche de Rouergue et principalement sur le quartier prioritaire désigné par le contrat de ville (La Bastide / Le Tricot).
- Rémunération : 1539 € /mois  
Accords collectifs CHRS : groupe 2 – échelon débutant

***Date limite de candidature : 15 août 2020***

#### ***Candidature***

Curriculum vitae et lettre de motivation à adresser à Village 12 :

[f.brasquies@villagedouze.fr](mailto:f.brasquies@villagedouze.fr),

Mettre en copie [e.cavagnac@villagedouze.fr](mailto:e.cavagnac@villagedouze.fr)